





## Conditions générales de vente Formation

### Inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée par écrit, grâce à la fiche d'inscription ci-jointe. Dès réception de cette inscription et de son règlement, une facture tenant lieu de convention de formation simplifiée sera adressée au participant.

L'inscription de formation interentreprises suppose que le client accepte le contenu du stage et les pré-requis, dont il s'engage à avoir pris connaissance. L'inscription de formation intra-entreprise suppose que le client accepte le contenu de stage décrit dans la proposition de collaboration (pédagogique et financière) dont le client possède un exemplaire.

### Emploi du temps

Horaires : les stages respectent en général les horaires suivants : 8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h30.

Les horaires sont susceptibles de modification en accord avec le formateur.

### Lieu

Dans le cas de formations interentreprises, les séminaires et cours ont lieu dans nos locaux, mais aussi dans des hôtels ou chez des partenaires loueur de salles. Le lieu est précisé lors de l'inscription et figure sur la convocation qui est adressée aux participants.

Dans le cas de formation intra-entreprise, la formation a lieu généralement sur le site de l'entreprise ou à domicile du stagiaire.

### Prix et règlement

Nos prix sont établis hors taxes. Le prix du stage comprend l'ensemble des prestations dispensées à l'occasion de la session de formation à l'exclusion des frais de séjour et de voyage, restauration, hébergement et déplacements.

Toute admission à une session de formation est soumise à un règlement préalable de la part du participant. Le paiement sera effectué à l'inscription, comptant, sans escompte, par chèque à l'ordre de Lingua First Ecole de Langues.

Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit : des frais financiers de 1,5% par mois au *pro rata temporis*, l'application d'une clause pénale égale à 20% du prix de vente hors taxes, l'exigibilité immédiate des factures non échues.

Lingua First Ecole de Langues se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur.

En cas de paiement effectué par un OPCA, il appartient au client d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'OPCA dont il dépend, avant le début de la formation. Le client doit nous l'indiquer au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle par son OPCA, la différence de coût lui sera directement facturée.

Toute facture non réglée à l'échéance par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, qu'elle qu'en soit la cause, devient exigible auprès du client lui-même.

Tout stage commencé est dû dans son intégralité.

### Cas d'empêchement d'un participant

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit. Nous vous offrons la possibilité de remplacer à tout moment le stagiaire empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

En cas d'annulation trop tardive (moins de 2 semaines avant le début de la formation), Lingua First Ecole de Langues se réserve le droit de facturer au client à titre d'indemnité forfaitaire :

- 50% du prix du stage pour une annulation intervenant entre 1 et 2 semaines avant le début de la formation.
- 100% du prix du stage pour une annulation intervenant moins d'1 semaine avant le début de la formation.

L'acquittement de ce dédit de formation ne pourra en aucun cas être imputé sur le montant correspondant de la participation au développement de la Formation Professionnelle.

Dans le cas de « force majeure » dûment reconnue, après le début de la formation, des nouvelles dates seront convenues.

Dans tous les cas le frais d'inscription n'est pas remboursable et s'applique à chaque participant.

L'acompte n'est pas remboursable en cas d'annulation, de changement de date de début des cours ou d'absence.

Les participants sont tenus de commencer les cours aux dates prévues. Les cours débutent aux dates indiquées par l'école uniquement. Aucun remboursement n'est prévu pour les participants qui commencent en retard ou partent avant la fin des cours ou qui manquent des leçons.

En cas d'absence au cours sans préavis, aucun remboursement ni report de cours ne seront accordés. Cependant, si les participants nous informent de leur absence au moins 48H à l'avance, l'école pourra proposer à l'étudiant de rattraper ses cours, dans la même semaine et selon les places disponibles. Au-delà de ce délai, le cours sera facturé à la société.

En cas de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : paiement intégral de l'action de formation au bénéfice de l'organisme formateur.

### Annulation d'une formation

En cas de force majeure, Lingua First Ecole de Langues se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage avec un préavis d'une semaine. Dans ce cas, le client peut soit reporter l'inscription à une autre session de son choix, soit annuler sa demande d'inscription. Lingua First Ecole de Langues ne peut être tenu responsable des coûts ou dommages consécutifs à l'annulation du stage, ou à son report à une date ultérieure.

### Responsabilité

Lingua First Ecole de Langues ne pourra en aucun cas être déclarée responsable d'un préjudice financier, commercial ou d'une autre nature, causé directement ou indirectement par des prestations fournies.

Le A

**Cachet, Signature et nom du signataire**